



PRÉPA ARTÉMIS
Votre partenaire d'excellence

Livret d'accueil

Votre partenaire d'excellence

Édition du 17 septembre 2026

Sommaire

1. Bienvenue chez Prépa Artémis	3
2. Qui sommes-nous	3
3. Notre équipe : organigramme	3
4. Nos formateurs et intervenants	4
5. Catalogue de nos formations	5
5.1 Cours particuliers	5
5.2 Stages de remise à niveau	7
5.3 Préparations aux concours Sciences Po	8
5.4 Les langues au quotidien	11
5.5 Les langues professionnelles	13
5.6 La langue des signes française	15
5.7 Préparation au CRFPA	17
5.8 Concours de la fonction publique	18
5.9 Formation des élus locaux	20
5.10 Formations en intra pour les organisations	22
5.11 Notre calendrier 2026-2027	23
5.12 Modalités communes et conditions	24
6. Financement de votre formation	25
7. Modalités pratiques	25
8. Conditions générales de vente (texte intégral)	27
9. Règlement intérieur des stagiaires (texte intégral)	35
10. Accessibilité et situation de handicap	38
11. Réclamations	38
12. Protection des données personnelles et droit à l'image	38
13. Contacts utiles	38

1. Bienvenue chez Prépa Artémis

Vous venez de vous inscrire, ou envisagez de vous inscrire, à une formation dispensée par Prépa Artémis. Ce livret d'accueil rassemble, en un seul document, l'information pratique dont vous avez besoin : qui nous sommes, ce que nous proposons, combien cela coûte, comment se déroulent les séances, et quels sont vos droits en tant qu'apprenant ou client.

Conservez-le pendant toute la durée de votre formation. Il complète le contrat ou le bulletin d'inscription que vous avez signé ; en cas de différence, ce sont les stipulations de votre contrat qui s'appliquent.

2. Qui sommes-nous

Prépa Artémis est portée par une petite équipe engagée, réunie autour d'une conviction commune : chaque apprenant progresse à sa manière et mérite un accompagnement individualisé plutôt qu'un enseignement standardisé. Nous préparons aux concours et examens exigeants (Sciences Po, concours administratifs, baccalauréat, brevet) et accompagnons au quotidien les élèves et étudiants qui ont besoin d'un soutien disciplinaire, méthodologique ou linguistique.

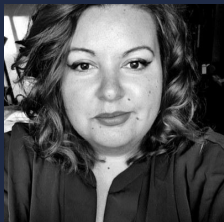
Notre statut juridique

Artémis, nom commercial Prépa Artémis, est une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 250 €, immatriculée au RCS du Puy-en-Velay sous le numéro 934 186 511 (SIRET du siège : 934 186 511 00010 ; code NAF 85.60Z ; TVA intracommunautaire FR43934186511). Son siège social est situé 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord. Artémis a engagé les démarches en vue de l'obtention d'un numéro de déclaration d'activité et s'inscrit dans une démarche de certification qualité Qualiopi.

Nos valeurs

Valeur	Ce que cela signifie concrètement
Exigence	Un formateur qualifié dans sa discipline, un programme structuré, un suivi réel des progrès.
Accompagnement	Un positionnement initial, un formateur dédié, un contact direct avec l'équipe pédagogique.
Réussite	Des méthodes éprouvées, adaptées au profil et au rythme de chaque apprenant.

3. Notre équipe : organigramme

			
Camille CHAPUIS Président, fondateur	Andréa LAQUET Directrice pédagogique	Aurélie PÉREZ Secrétariat, administration, réclamations	Caroline LORCA GRANGER RH et management, référente handicap

Pour toute question, l'équipe est joignable à artemis.prepa@gmail.com, au 07 61 09 59 82 (secrétariat) ou au 06 67 08 08 50 (direction pédagogique).

4. Nos formateurs et intervenants

Chaque formateur intervient dans sa discipline, sous la coordination pédagogique d'Andréa Laquet. Le formateur est choisi selon la matière, le niveau et les disponibilités de l'apprenant, à l'issue du positionnement initial. Tous nos intervenants exercent en qualité de prestataires indépendants.

Formateur	Discipline
Camille CHAPUIS	Droit, sciences politiques, philosophie (Président)
Andréa LAQUET	Géopolitique, relations internationales (directrice pédagogique)
Aurélie PÉREZ	Italien (également en charge du secrétariat)
Caroline LORCA GRANGER	Ressources humaines et management (également référente handicap)
Philippe ARABA	Allemand
Mattia AUDIC	Mathématiques
Latifa BEN ITAIEF	Anglais
Nabi BENHALIMA	Arabe
Romain BLACHIER	Régimes politiques et énergie
Karine DUFAUT	Langue des signes française, théâtre
Espérance FRIGOUT	Français (collège et lycée)
Marie GODARD	Français
Matthieu HÉBRARD	Histoire
Tania KRAUS	Espagnol
Anthony LA ROCCA	Droit des obligations, méthodologie
Éric LAFOND	Politiques publiques, droit
Nael PEURIÈRE	Géopolitique, sciences économiques et sociales, philosophie
Yann SACCUCCI	Droit, sciences politiques (convention avec l'école AIPF)
Tom SÉVERIN	Anglais
Hugo SPRING-RAGAIN	Économie
Tatiana SUDARIKOVA	Russe

Les curriculum vitae et justificatifs de qualification des intervenants sont tenus à jour par le secrétariat et peuvent être consultés sur demande.

5. Catalogue de nos formations

Le catalogue complet de nos offres figure ci-après. Le descriptif précis de votre formation (objectifs, programme, volume horaire, prérequis, modalités d'évaluation) figure dans la Fiche Programme annexée à votre contrat ; seul le tarif indiqué dans votre contrat vous engage.

Prépa Artémis accompagne les élèves, les étudiants et les actifs. Du soutien scolaire à la préparation des concours et aux langues vivantes, chaque parcours repose sur le même principe : un diagnostic précis avant de commencer, un formateur dédié, et un objectif mesurable. Nos offres dédiées aux concours de la fonction publique, aux élus locaux et aux organisations sont en cours de préparation (voir sommaire).

5.1 Cours particuliers

Un accompagnement individuel construit à partir d'un diagnostic des besoins de l'élève, confié à un formateur unique tout au long de l'année. Nos intervenants sont des enseignants et des praticiens de leur discipline.

Trois formules coexistent : la séance à l'heure, sans engagement, pour un besoin ponctuel, et deux forfaits mensuels reconductibles, plus avantageux, pour un suivi régulier. Le parrainage d'une nouvelle famille ouvre droit à une remise supplémentaire sur les forfaits.

Nos tarifs, cours individuel

Niveau	À l'heure	Pack 1	Pack 2	Avec parrainage
Collège	39 €	38 €	36 €	dès 32,40 €
Lycée	44 €	38 €	36 €	dès 32,40 €
Université	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €
Adulte, hors objectif professionnel	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €
Langues rares, tous niveaux	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €

Tarifs horaires par élève. Pack 1 : une heure par semaine, quatre heures par mois. Pack 2 : deux heures par semaine, huit heures par mois. Forfaits mensuels reconductibles, résiliables à échéance avec un préavis d'un mois ; séances utilisables pendant le mois en cours et le mois suivant.

Nos tarifs, cours en petit groupe

Les cours particuliers existent également en groupe de deux à quatre élèves de même niveau, sur demande ou par mise en relation entre familles.

Niveau	Individuel	En groupe, par élève	Économie
Collège	39 €	23 €	41 %
Lycée	44 €	26 €	41 %
Université et adulte	54 €	32 €	41 %

Le groupe ouvre à partir de deux élèves de même niveau et dans la même matière. Effectif limité à quatre.

Corrections de copie hors forfait

Prestation	Prix à l'unité	Carnet de cinq
Copie de niveau collège ou lycée	15 €	67,50 €
Copie de niveau supérieur ou concours	35 €	157,50 €

Niveau collège

Objectifs : consolider les acquis du programme, combler les lacunes identifiées, préparer les contrôles et le diplôme national du brevet, installer des méthodes de travail durables.

Matières : mathématiques, français, histoire-géographie, sciences, langues vivantes, et toute matière du programme sur demande.

Niveau lycée

Objectifs : sécuriser la moyenne, préparer les épreuves du baccalauréat et les évaluations de spécialité, travailler la méthode propre à chaque épreuve.

Matières : mathématiques, français, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques et sociales, langues vivantes, spécialités au choix.

Niveau université et adulte

Objectifs : maîtriser les exercices propres à l'enseignement supérieur, dissertation, commentaire, cas pratique et note de synthèse, préparer les partiels, accompagner la rédaction de travaux universitaires.

Matières : droit public, droit privé, science politique, histoire du droit, histoire, lettres classiques et modernes, langues.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Progresser dans une ou plusieurs matières, consolider les acquis, préparer une échéance scolaire ou universitaire, acquérir des méthodes de travail durables.
Prérequis	Aucun prérequis. Un entretien de positionnement précède l'inscription afin d'identifier les besoins et de choisir le formateur adapté.
Public visé	Élèves de collège et de lycée, étudiants de licence et de master, adultes en reprise d'études.
Durée	Séances d'une heure, à l'unité ou dans le cadre d'un forfait mensuel reconductible. Le volume est défini avec la famille lors de l'entretien de positionnement.
Modalités	Cours individuel ou groupe de deux à quatre élèves, en présentiel dans nos locaux ou au domicile, ou à distance en visioconférence. Un formateur unique suit l'élève sur toute la durée.
Méthodes mobilisées	Diagnostic initial, travail sur les notions non acquises, exercices d'application, entraînements sur sujets types, accompagnement méthodologique. Supports fournis par le formateur.
Modalités d'évaluation	Point d'étape régulier avec l'élève et sa famille, suivi des résultats scolaires, bilan en fin d'accompagnement. Le suivi est inclus, sans supplément.
Délais d'accès	Première séance sous une semaine après l'entretien de positionnement, sous réserve de disponibilité d'un formateur dans la matière demandée.
Tarifs	De 23 € à 54 € de l'heure selon le niveau, la formule et le format. Corrections hors forfait à 15 € ou 35 €. Aucun frais de dossier.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.2 Stages de remise à niveau

Nos stages réunissent un petit groupe d'élèves de niveau homogène autour d'une matière, pour reprendre ce qui n'a pas été acquis et repartir sur des bases solides. Le groupe est limité à huit élèves afin que chacun bénéficie de l'attention du formateur.

Format	Durée	Volume	Tarif	Rythme
Découverte	1 journée	6 h	132 €	Une journée de 6 heures, pendant les vacances scolaires
Intensif	2 journées	12 h	252 €	Deux journées consécutives de 6 heures, pendant les vacances
Étalé	5 séances	15 h	300 €	Cinq séances de 3 heures sur une semaine, en fin de journée
Complet	3 journées	18 h	342 €	Trois journées consécutives de 6 heures, pendant les vacances

Tarifs par élève, supports compris. Plus le format est long, plus le tarif horaire est avantageux : de 22 € de l'heure pour le Découverte à 19 € pour le Complet.

À qui s'adresse chaque format

- Découverte : reprendre un chapitre précis, préparer un contrôle important, ou tester la formule avant de s'engager plus longuement.
- Intensif : reprendre et consolider un bloc de chapitres liés avant la reprise des cours.
- Étalé : travailler en profondeur hors période de vacances, avec un temps d'assimilation entre les séances.
- Complet : consolider les notions clés d'une matière avant une échéance, ou préparer une échéance majeure comme le brevet ou une épreuve anticipée.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Reprendre les notions non acquises d'une matière, restaurer les bases nécessaires à la suite du programme, retrouver de la méthode et de la confiance.
Prérequis	Aucun prérequis. Un échange préalable avec la famille permet de cibler les notions à travailler et de constituer un groupe homogène.
Public visé	Élèves de collège et de lycée. Les stages ne sont pas proposés au niveau universitaire.
Durée	De 6 à 18 heures selon le format retenu.
Modalités	Cours en petit groupe de 2 à 8 élèves de niveau homogène, en présentiel dans nos locaux. Le stage n'ouvre qu'à partir de deux élèves inscrits.
Méthodes mobilisées	Diagnostic en début de stage, reprise progressive des notions, exercices d'application en alternance avec les explications, évaluation finale. Supports remis à chaque élève.
Modalités d'évaluation	Évaluation de positionnement au démarrage et évaluation finale corrigée. Un compte rendu individuel est remis à la famille à l'issue du stage.
Délais d'accès	Inscriptions ouvertes jusqu'à une semaine avant le démarrage, dans la limite des places disponibles.
Tarifs	De 132 € à 342 € par élève selon le format, supports compris. Aucun frais de dossier.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.3 Préparations aux concours Sciences Po

Les Instituts d'Études Politiques recrutent à deux niveaux distincts : en première année après le baccalauréat, par le concours commun du réseau des sept IEP, et en quatrième année après une licence, chaque institut organisant alors son propre recrutement.

Le volume horaire consacré à chaque matière est calculé au prorata de son coefficient au concours. Les cours se déroulent de septembre jusqu'au jour des épreuves, à un rythme hebdomadaire régulier. Nous accompagnons prioritairement les candidats à Sciences Po Lyon.

Parcours Licence, concours commun du réseau

Le concours commun donne accès à la première année des sept IEP du réseau : Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. L'admission repose uniquement sur trois épreuves écrites passées le même jour, fin avril.

Public : élèves de Terminale et étudiants de Bac+1 n'ayant pas validé une année complète ailleurs. Deux tentatives au maximum.

Épreuve	Nature	Durée	Coef.	
Questions contemporaines	Dissertation, un sujet au choix parmi deux, thèmes annoncés chaque automne	3 h	3	
Histoire	Analyse de documents, programme de Terminale générale	2 h	3	
Langue vivante	Compréhension et essai, anglais, allemand, espagnol ou italien	1 h	2	
Unité d'enseignement	Essentielle	Ambition	Excellence	Intégrale
Questions contemporaines (coef. 3)	14 h	27 h	45 h	60 h
Histoire (coef. 3)	14 h	27 h	45 h	60 h
Langue vivante (coef. 2)	8 h	18 h	30 h	40 h
Cours particuliers individuels	0 h	0 h	0 h	10 h
Total	36 h	72 h	120 h	170 h
Copies corrigées incluses	4	8	14	20

Parcours Master, entrée en quatrième année

Il n'existe pas de concours commun à ce niveau. À Sciences Po Lyon, trente places sont ouvertes : épreuves écrites de sous-admissibilité fin mars portant sur un ouvrage imposé annoncé en janvier, appréciation du curriculum vitae et de la lettre de motivation par le jury de la spécialité visée, puis entretien d'admission de vingt-cinq minutes début juin.

Public : étudiants en troisième année de licence, titulaires d'une licence obtenue en France, justifiant de 180 crédits ECTS, ou diplômés d'une école de commerce ou d'ingénieurs. Les étudiants en cours de cursus dans un autre Sciences Po ne sont pas admis par cette voie.

Épreuve	Nature	Durée	Coef.	
Sous-admissibilité, écrit français	Deux questions sur l'ouvrage imposé	2 h 30 au total	2	
Sous-admissibilité, langue vivante	Une question sur le même ouvrage	incluse	1	
Admissibilité	Appréciation du CV et de la lettre de motivation par le jury de spécialité	Dossier	Sans objet	
Admission	Entretien : 5 minutes de présentation, 20 minutes de questions	25 min	Sans objet	
Unité d'enseignement	Essentielle	Ambition	Excellence	Intégrale
Ouvrage imposé, écrit français (coef. 2)	16 h	32 h	56 h	76 h

Épreuve	Nature			Durée	Coef.
Ouvrage imposé, langue vivante (coef. 1)	8 h	16 h	28 h	38 h	
Dossier : CV et lettre de motivation	6 h	12 h	18 h	23 h	
Entretien d'admission et oraux blancs	6 h	12 h	18 h	23 h	
Cours particuliers individuels	0 h	0 h	0 h	10 h	
Total	36 h	72 h	120 h	170 h	
Copies corrigées incluses	4	8	14	20	

Nos quatre formules

Formule	Tarif	Volume	Rythme	Copies corrigées
Essentielle	490 €	36 h	1 h 30 par semaine	4 copies
Ambition	990 €	72 h	3 h par semaine	8 copies
Excellence	1 590 €	120 h	5 h par semaine	14 copies
Intégrale	2 190 €	170 h	5 h par semaine et stages	20 copies

- Essentielle : la méthode de chaque épreuve et les points centraux du programme. Pour un candidat déjà autonome cherchant un cadre et des repères.
- Ambition : le double d'heures, avec un approfondissement disciplinaire et un entraînement écrit régulier.
- Excellence : la préparation complète, avec entraînements en conditions réelles et corrections individualisées. Notre formule de référence.
- Intégrale : la formule Excellence, complétée par des stages intensifs pendant les vacances et dix heures de cours particuliers individuels.

Conditions d'ouverture et tarif redoublant

Chaque promotion est indépendante : une Excellence Licence et une Excellence Master sont deux groupes distincts. L'ouverture est conditionnée à un effectif minimum de trois apprenants inscrits, porté à quatre pour la formule Intégrale. À défaut, les candidats sont réorientés vers une autre formule ou vers la session suivante, sans frais et avec remboursement intégral. Effectif plafonné à dix-huit, quinze pour l'Intégrale.

Formule	Plein tarif	Tarif redoublant	Remise
Essentielle	490 €	368 €	-25 %
Ambition	990 €	743 €	-25 %
Excellence	1 590 €	1 193 €	-25 %
Intégrale	2 190 €	1 643 €	-25 %

Le tarif redoublant s'applique au candidat non admis ayant suivi une préparation chez nous, pour la même formule l'année suivante.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Préparer le candidat à l'ensemble des épreuves du concours visé : maîtrise des méthodes, acquisition des connaissances au programme, entraînement en conditions d'examen, et pour le parcours Master préparation du dossier et de l'entretien.
Prérequis	Parcours Licence : élève de Terminale ou étudiant de Bac+1 n'ayant pas validé une année complète ailleurs. Parcours Master : inscription en L3, licence, 180 crédits ECTS, ou diplôme d'école de commerce ou d'ingénieurs.

Rubrique	Contenu
Public visé	Candidats à l'entrée en première ou en quatrième année d'un Institut d'Études Politiques.
Durée	De 36 à 170 heures selon la formule, réparties de septembre jusqu'aux épreuves.
Modalités	Formation en groupe, en présentiel ou à distance. Ouverture dès 3 apprenants (4 pour l'Intégrale), effectif cible de 10 à 15, plafond de 18 (15 pour l'Intégrale). La formule Intégrale comprend 10 heures de cours particuliers individuels.
Méthodes mobilisées	Cours et travaux dirigés, fiches de méthode, sujets d'annales, galops d'essai corrigés individuellement, oraux blancs pour le parcours Master. Un formateur référent par apprenant.
Modalités d'évaluation	Positionnement initial, évaluations écrites régulières corrigées et commentées, oraux blancs évalués, bilan individuel. Attestation de fin de formation remise à chaque apprenant.
Délais d'accès	Inscriptions ouvertes jusqu'à trois semaines avant le démarrage, dans la limite des places disponibles. Un entretien de positionnement précède toute inscription définitive.
Tarifs	De 490 € à 2 190 € par apprenant selon la formule, tous frais pédagogiques et corrections compris. Aucun frais de dossier. Règlement en plusieurs fois possible.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.4 Les langues au quotidien

Cette offre s'adresse aux élèves de collège et de lycée, aux étudiants, et à tous ceux qui apprennent une langue sans objectif professionnel : pour voyager, pour lire, pour parler avec sa famille, ou simplement pour le plaisir.

Elle relève du cours particulier et n'est pas éligible au compte personnel de formation, qui ne finance que les formations à visée professionnelle. Elle se règle directement, sans démarche administrative ni délai d'instruction.

Nos langues et nos professeurs

Langue	Professeurs	Spécialité
Anglais	Tom SÉVERIN, Latifa BEN ITAIEF	Langue anglaise et cultures anglophones
Espagnol	Tania KRAUS	Langue, culture et civilisation hispaniques
Allemand	Philippe ARABA	Langue, culture et civilisation germanophones
Italien	Aurélien PÉREZ	Langue, culture et civilisation italiennes
Russe	Tatiana SUDARIKOVA	Langue, culture et civilisation russes
Langue des signes française	Karine DUFAUT	LSF et théâtre
Arabe	Nabi BENHALIMA	Langue arabe et cultures arabophones
Chinois, hébreu	Sur demande préalable	Ouverture d'un parcours sous réserve de disponibilité

Les langues rares

L'arabe, le russe, le chinois et l'hébreu constituent notre offre de langues rares, enseignées par des professeurs spécialisés en nombre limité. Elles relèvent du tarif langues rares, aligné sur le tarif universitaire, quel que soit le niveau scolaire de l'apprenant.

D'autres langues peuvent être proposées sur demande préalable, sous réserve de la disponibilité d'un professeur qualifié. Elles relèvent alors du tarif langues rares.

L'échelle de référence, de A1 à C2

Même hors certification, nous situons chaque apprenant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues. C'est ce qui permet de fixer un objectif clair et de mesurer la progression, plutôt que d'avancer au hasard des séances.

Niveau	Appellation	À ce niveau, vous savez
A1	Découverte	Comprendre et utiliser des expressions familières, vous présenter, poser des questions simples sur des sujets concrets.
A2	Survie	Communiquer lors de tâches simples et habituelles, décrire votre environnement et vos besoins immédiats.
B1	Seuil	Vous débrouiller en voyage, produire un discours simple et cohérent, raconter un événement, exposer une opinion.
B2	Avancé	Comprendre un contenu complexe, communiquer avec spontanéité et aisance, développer un point de vue argumenté.
C1	Autonome	Vous exprimer couramment et sans chercher vos mots, utiliser la langue efficacement dans la vie sociale et professionnelle.
C2	Maîtrise	Comprendre sans effort, restituer faits et arguments de façon cohérente, vous exprimer avec précision et nuance.

Pour un élève, ces niveaux correspondent aux attendus scolaires : A2 en fin de collège, B1 à B2 en fin de lycée selon la langue et la voie suivie.

Nos tarifs

Niveau	À l'heure	Pack 1	Pack 2	Avec parrainage
Collège	39 €	38 €	36 €	dès 32,40 €
Lycée	44 €	38 €	36 €	dès 32,40 €
Université	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €
Adulte, hors objectif professionnel	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €
Langues rares, tous niveaux	54 €	47,50 €	45 €	dès 40,50 €

Nos formats

- Cours individuel, en présentiel dans nos locaux, au domicile ou à distance en visioconférence.
- Petit groupe de deux à quatre apprenants de niveau homogène, au tarif groupe des cours particuliers.
- Stages intensifs pendant les vacances scolaires, pour reprendre une matière ou préparer une échéance.
- Préparation aux épreuves du baccalauréat, écrit et oral, et aux partiels universitaires.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Progresser sur l'échelle du Cadre européen commun de référence, consolider les acquis scolaires, préparer une échéance ou acquérir une langue nouvelle pour son usage personnel.
Prérequis	Aucun prérequis. Un test de positionnement détermine le niveau de départ.
Public visé	Élèves de collège et de lycée, étudiants, adultes apprenant une langue hors objectif professionnel.
Durée	Libre, à l'heure ou en forfait mensuel reconductible, selon l'objectif fixé avec l'apprenant.
Modalités	Cours individuel ou petit groupe, en présentiel ou à distance. Un professeur unique suit l'apprenant sur toute la durée.
Méthodes mobilisées	Approche communicative, travail sur les quatre compétences, entraînement aux exercices scolaires, supports authentiques et culturels.
Modalités d'évaluation	Test de positionnement, points d'étape réguliers avec l'apprenant et sa famille, bilan en fin d'accompagnement.
Délais d'accès	Première séance sous une semaine après le test de positionnement, selon la disponibilité du professeur.
Tarifs	De 23 € à 54 € de l'heure selon le niveau, la formule, le format et le parrainage.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.5 Les langues professionnelles

Offre en cours de préparation, non disponible à ce jour. Les informations ci-dessous sont indicatives et pourront évoluer avant son lancement.

Pour les salariés, les agents publics, les indépendants et les demandeurs d'emploi, l'apprentissage d'une langue répond à un objectif professionnel : évoluer, changer de poste, travailler avec l'étranger, accueillir un public non francophone, ou faire reconnaître un niveau déjà acquis mais jamais attesté.

Nos parcours professionnels aboutissent tous à une certification enregistrée au Répertoire spécifique de France Compétences, qui atteste du niveau atteint sur l'échelle du Cadre européen commun de référence. C'est cette certification qui rend la formation finançable par le compte personnel de formation.

Vers quelle certification

Certification	Langues couvertes	Ce qu'elle atteste
CLOE	Anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, français langue étrangère	Compétences linguistiques orales et écrites en situation professionnelle, de A1 à C2. Créée par CCI France, administrée par les Centres d'Étude de Langues.
LILATE	Onze langues, dont le russe et l'arabe, et la langue des signes française	Aptitude à travailler dans la langue, évaluée en entretien, de A1 à C2.

Prépa Artémis structure son offre pour préparer à la certification CLOE, dont les épreuves se passent auprès d'un centre habilité par le certificateur.

L'échelle de référence et les volumes

Niveau	Appellation	À ce niveau, vous savez
A1	Découverte	Comprendre et utiliser des expressions familières, vous présenter, poser des questions simples sur des sujets concrets.
A2	Survie	Communiquer lors de tâches simples et habituelles, décrire votre environnement et vos besoins immédiats.
B1	Seuil	Vous débrouiller en voyage, produire un discours simple et cohérent, raconter un événement, exposer une opinion.
B2	Avancé	Comprendre un contenu complexe, communiquer avec spontanéité et aisance, développer un point de vue argumenté.
C1	Autonome	Vous exprimer couramment et sans chercher vos mots, utiliser la langue efficacement dans la vie sociale et professionnelle.
C2	Maîtrise	Comprendre sans effort, restituer faits et arguments de façon cohérente, vous exprimer avec précision et nuance.
Niveau visé		Volume indicatif de pratique cumulée
A1		environ 90 à 100 heures
A2		environ 180 à 200 heures
B1		environ 350 à 400 heures
B2		environ 500 à 600 heures
C1		environ 700 à 800 heures
C2		environ 1 000 à 1 200 heures

Ordres de grandeur d'apprentissage guidé cumulé depuis le début, d'après les repères publiés par Cambridge English ; ils varient selon la langue, le profil et la pratique personnelle. Le cours particulier accélère fortement la progression, mais aucune formation courte ne permet de franchir plusieurs niveaux : nos parcours visent la consolidation et la validation d'un niveau, non le saut de deux échelons.

Nos parcours certifiants

Parcours	Durée	Tarif	Pour qui
Validation	20 heures	1 200 €	Vous pratiquez déjà la langue et souhaitez consolider puis faire attester votre niveau.
Progression	30 heures	1 500 €	Vous consolidez un niveau en cours d'acquisition, avec certification à l'issue.
Parcours long	40 h et plus	Sur devis	Votre écart entre le niveau actuel et l'objectif dépasse un échelon, ou vous partez de zéro.

Tarifs incluant l'accompagnement, les supports et le passage de la certification. Le volume réel est déterminé par le test de positionnement, qui précède tout devis.

Le financement

- Les droits mobilisables au titre du compte personnel de formation pour une certification du Répertoire spécifique sont plafonnés à 1 500 € depuis 2026.
- Une participation forfaitaire de 150 € reste à la charge de l'apprenant depuis le 2 avril 2026, sauf exonération pour les demandeurs d'emploi et en cas d'abondement de l'employeur.
- Le complément éventuel peut être pris en charge par l'employeur, un opérateur de compétences, la Région ou France Travail.
- Une formation en langue n'est finançable que si elle prépare à une certification active et répond à un objectif professionnel.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Atteindre et faire attester un niveau de compétence linguistique sur l'échelle du Cadre européen commun de référence, dans une perspective professionnelle.
Prérequis	Aucun prérequis. Un test de positionnement détermine le niveau de départ et le volume nécessaire.
Public visé	Salariés, agents publics, indépendants, demandeurs d'emploi, dirigeants.
Durée	De 20 heures à plus de 40 heures selon l'écart entre le niveau initial et l'objectif.
Modalités	Cours individuel ou petit groupe de deux à six personnes, en présentiel ou à distance.
Méthodes mobilisées	Approche communicative, mises en situation professionnelles, supports authentiques, entraînement au format de la certification.
Modalités d'évaluation	Test de positionnement, évaluations régulières, examen blanc, passage de la certification à l'issue.
Délais d'accès	Entrée en formation sous quatre semaines après le test de positionnement, délai d'instruction du dossier de financement inclus.
Tarifs	De 1 200 € à un montant sur devis, certification comprise.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.6 La langue des signes française

La langue des signes française est une langue à part entière. Elle a sa grammaire, sa syntaxe, sa structure spatiale et sa culture. Elle se distingue des autres langues des signes, notamment américaine et belge, avec lesquelles elle n'est pas interchangeable.

Nous l'enseignons comme une langue vivante, sur l'échelle du Cadre européen commun de référence adaptée à la LSF, et toujours en lien avec la culture sourde, sans laquelle la communication reste mécanique.

Pour qui

- Parents, proches et fratrie d'une personne sourde ou malentendante, qui veulent pouvoir échanger au quotidien.
- Professionnels de l'accueil, du soin et du social confrontés à un public sourd sans interprète disponible.
- Agents de collectivités et élus locaux, dans une démarche d'accessibilité du service public.
- Bénévoles associatifs, enseignants, personnels de l'éducation.
- Toute personne souhaitant apprendre une langue vivante différente, par intérêt ou par conviction.

La pénurie d'interprètes reste forte en France. Savoir signer, même à un niveau élémentaire, change concrètement la qualité d'un accueil.

Votre professeure

Karine DUFAUT	Langue des signes française et théâtre
Approche	Pédagogie visuelle et immersion progressive dans la langue, nourries d'une pratique du théâtre et de l'expression scénique.
Spécialités	Langue des signes française et théâtre.

La progression, de l'initiation à C2

Niveau	À ce niveau, vous savez	Volume	Appellation
Initiation	Signer l'alphabet dactylographique, vous présenter, compter, accueillir une personne sourde et comprendre les bases de la culture sourde.	10 h	Premiers contacts
A1	Échanger sur des sujets familiers, poser des questions simples, situer dans le temps et l'espace, comprendre la structure de la langue.	30 à 40 h	Découverte
A2	Raconter, décrire, utiliser le vocabulaire de votre domaine professionnel, tenir un échange courant.	60 à 80 h	Survie
B1	Argumenter, gérer une situation complexe ou imprévue, adapter votre registre à votre interlocuteur.	100 à 130 h	Seuil
B2	Comprendre un contenu élaboré, échanger avec spontanéité, développer un point de vue construit.	150 à 190 h	Avancé
C1 et C2	Signer couramment, avec précision et nuance, dans tous les registres de la vie sociale et professionnelle.	200 h et plus	Autonome et maîtrise

Volumes indicatifs de pratique cumulée depuis le début de l'apprentissage. La progression dépend fortement de la pratique entre les séances et du contact avec des personnes signantes.

Nos formules

Formule	Engagement	Individuel	Groupe, 2 à 6
À l'heure	Sans engagement	44 €	26 €
Pack 1	4 h par mois	38 €	22 €

Formule	Engagement	Individuel	Groupe, 2 à 6
Pack 2	8 h par mois	36 €	20 €
Stage intensif	20 h sur une à deux semaines	34 €	19 €

Tarifs horaires par apprenant. En groupe, le tarif s'entend par personne ; le groupe ouvre à partir de deux apprenants de niveau homogène.

Faire certifier son niveau

L'apprentissage de la LSF ne suppose aucune certification. Beaucoup de nos apprenants n'en ont ni le besoin ni l'envie, et se règlent directement. Pour ceux qui souhaitent faire attester leur niveau dans une perspective professionnelle, deux certifications existent : LILATE, enregistrée au Répertoire spécifique, et le diplôme de compétence en langue délivré par l'Éducation nationale. Le passage d'une certification ouvre la voie au financement par le compte personnel de formation.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Acquérir une compétence de communication en langue des signes française sur l'échelle du CECRL adaptée à la LSF, et comprendre la culture sourde.
Prérequis	Aucun prérequis pour les niveaux Initiation et A1. Au-delà, un test de positionnement détermine le point d'entrée.
Public visé	Particuliers, familles, élèves et étudiants, salariés, agents publics, professionnels de l'accueil, du soin et du social, élus locaux.
Durée	De 10 heures pour une initiation (3 heures en sensibilisation intra) à plus de 200 heures pour un niveau autonome.
Modalités	Cours individuel ou petit groupe de deux à six apprenants, en présentiel ou à distance.
Méthodes mobilisées	Pédagogie visuelle, immersion progressive dans la langue, mises en situation, travail sur la culture sourde. Recours limité au français oral dès les premières séances.
Modalités d'évaluation	Test de positionnement, évaluations régulières en situation, bilan individuel à l'issue.
Délais d'accès	Première séance sous une semaine après le test de positionnement, selon disponibilité.
Tarifs	De 19 € à 44 € de l'heure selon la formule et le format. Formats intra sur forfait.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.7 Préparation au CRFPA

Offre en cours de préparation, non disponible à ce jour. Les informations ci-dessous sont indicatives et pourront évoluer avant son lancement.

Prépa Artémis prépare les étudiants en droit à l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA) : culture juridique, note de synthèse, épreuves de spécialité et grand oral.

Nos formats

Préparation intensive sur l'année universitaire, ou stage court de révisions avant les épreuves écrites et l'oral. Corrections individualisées des galops d'essai.

5.8 Concours de la fonction publique

Offre en cours de préparation, non disponible à ce jour. Les informations ci-dessous sont indicatives et pourront évoluer avant son lancement.

La fonction publique recrute chaque année plusieurs dizaines de milliers d'agents, par concours, à tous les niveaux de diplôme. Les épreuves sont techniques et très codifiées : la note de synthèse, le cas pratique, la note administrative et l'entretien avec le jury obéissent à des règles précises qu'un candidat livré à lui-même découvre trop tard.

Voie	Niveau requis	Exemples de concours	Épreuves types
Catégorie C	Sans diplôme ou brevet	Adjoint administratif, adjoint technique, agent de maîtrise	Questionnaire, français, mathématiques, cas pratique simple, entretien
Catégorie B	Baccalauréat	Rédacteur territorial, secrétaire administratif, contrôleur	Note administrative ou cas pratique, questions à réponse courte, entretien
Catégorie A	Licence ou plus	Attaché territorial, attaché d'administration de l'État, instituts régionaux d'administration	Note de synthèse, composition, épreuve de spécialité, entretien
Affaires étrangères	Licence ou plus	Secrétaire des affaires étrangères, cadre général et cadre d'Orient	Composition, langue de section, entretien avec le jury, langue facultative

Notre spécialité, le cadre d'Orient

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères recrute ses secrétaires selon deux cadres. Le cadre général est principalement tourné vers l'Europe. Le cadre d'Orient regroupe des spécialistes de zones géographiques précises, qui doivent maîtriser une langue rare choisie dans leur section.

Section	Langues de la section	Chez Artémis
Europe centrale et orientale	Russe, persan, turc	Russe
Asie méridionale et Extrême-Orient	Chinois, hindi, japonais	Chinois, sur demande
Méditerranée orientale, Maghreb, Afrique	Arabe littéral, hébreu, haoussa, mandingue, swahili	Arabe ; hébreu sur demande

Nous préparons conjointement les épreuves générales du concours et la langue de section, avec le même organisme et un calendrier coordonné. C'est ce qui distingue notre préparation : ailleurs, le candidat doit chercher son professeur de langue rare de son côté.

D'autres langues peuvent être présentées à l'oral comme épreuve complémentaire à option. Nous préparons également ces épreuves facultatives dans les langues de notre catalogue.

Nos formules

Nos formules sont identiques pour les quatre voies. Elles se distinguent par le volume horaire et l'intensité de l'accompagnement, non par la catégorie du concours visé. Nos formateurs sont des universitaires et des praticiens des concours quel que soit le niveau préparé : la qualité de l'encadrement ne varie pas selon la catégorie.

Formule	Volume	Tarif	Contenu
Essentielle	36 h	490 €	Méthode de chaque épreuve écrite, remise à niveau, entraînement à l'entretien. 4 copies corrigées.
Ambition	72 h	990 €	La formule Essentielle, plus la culture administrative et juridique au programme et un entraînement écrit régulier. 8 copies.

Formule	Volume	Tarif	Contenu
Excellence	120 h	1 590 €	Préparation complète sur toutes les épreuves, galops d'essai en conditions réelles, oraux blancs devant jury. 14 copies.
Intégrale	170 h	2 190 €	La formule Excellence, plus des stages intensifs et dix heures de cours particuliers individuels. 20 copies.
Module de langue	Volume	Tarif	Contenu
Langue de section	30 h	900 €	Épreuve obligatoire de langue : version, thème, expression écrite et orale, actualité de la zone géographique.
Langue facultative	20 h	600 €	Épreuve orale complémentaire à option, dans une langue du catalogue.

Modules complémentaires aux formules ci-dessus, réservés aux candidats des affaires étrangères. Groupe de deux à six candidats, ou format individuel sur devis.

Conditions d'ouverture et tarif redoublant

- Chaque promotion ouvre à partir de trois candidats inscrits, quatre pour la formule Intégrale. À défaut, réorientation sans frais.
- Effectif plafonné à dix-huit candidats, quinze pour la formule Intégrale.
- Un candidat non admis bénéficie d'une remise de vingt-cinq pour cent sur la même formule l'année suivante : 368 € pour l'Essentielle, 743 € pour l'Ambition, 1 193 € pour l'Excellence, 1 643 € pour l'Intégrale.
- Copies supplémentaires hors forfait : 35 € l'unité, carnet de cinq copies à 157,50 €.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Maîtriser la méthode propre à chaque épreuve du concours visé, acquérir les connaissances au programme, et s'entraîner en conditions réelles jusqu'à la maîtrise du format et du temps imparti.
Prérequis	Remplir les conditions d'accès au concours visé, appréciées lors du positionnement. Aucun prérequis pédagogique.
Public visé	Candidats externes, agents publics en préparation d'un concours interne, candidats au troisième concours.
Durée	De 36 à 170 heures selon la formule, plus 20 à 30 heures pour les modules de langue.
Modalités	Formation en groupe, en présentiel ou à distance. Un formateur référent par candidat.
Méthodes mobilisées	Cours et travaux dirigés, fiches de méthode, annales, galops d'essai corrigés individuellement, oraux blancs devant jury.
Modalités d'évaluation	Positionnement initial, évaluations écrites régulières corrigées et commentées, oraux blancs évalués, bilan individuel.
Délais d'accès	Inscriptions ouvertes jusqu'à trois semaines avant le démarrage, dans la limite des places disponibles.
Tarifs	De 490 € à 2 190 € par candidat, plus 600 € à 900 € pour un module de langue.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.9 Formation des élus locaux

Offre en cours de préparation, non disponible à ce jour. Les informations ci-dessous sont indicatives et pourront évoluer avant son lancement.

Prépa Artémis prépare une offre de formations destinées aux élus locaux, dans le champ du droit des collectivités territoriales, des finances locales, de l'urbanisme, de la déontologie, de la laïcité, de la sécurité et de la communication publique.

Le coût horaire des frais pédagogiques est fixé à quarante euros hors taxes, soit la moitié du plafond réglementaire. Ce positionnement procède d'un choix assumé : permettre à un élu de suivre plusieurs formations au cours de son mandat avec les mêmes droits, plutôt qu'une seule session dont le coût saturerait son compte. Un élu disposant de quatre cents euros de droits au titre d'une année de mandat peut ainsi suivre dix heures de formation, contre cinq heures au tarif plafond.

Nos formats

Format	Durée	Tarif HT	Coût horaire	Droits mobilisés
Flash	3 heures	120 €	40 €/h	30 % d'une année
Essentiel	5 heures	200 €	40 €/h	50 % d'une année
Approfondi	10 heures	400 €	40 €/h	Une année complète
Parcours annuel	20 heures	800 €	40 €/h	Le plafond cumulé

Le format Approfondi de dix heures se compose de trois heures de fondamentaux, trois heures d'approfondissement et quatre heures de mise en situation avec débriefing. Le format Flash reprend la première séquence seule, l'Essentiel y ajoute deux heures d'étude de cas, et le Parcours annuel associe deux thématiques en format Approfondi.

Nos vingt-deux thématiques

N°	Thématique	Domaine du répertoire
1	Statut et rôle de l' élu local	Fondamentaux du mandat
2	Prise en main du mandat	Fondamentaux du mandat
3	Organisation et fonctionnement des intercommunalités	Fondamentaux du mandat
4	Relations entre l'État et les collectivités territoriales	Fondamentaux du mandat
5	Finances, fiscalité, budget et comptabilité	Finances et fiscalité
6	Sécurité, pouvoirs de police et responsabilités	Politiques publiques
7	Comprendre et prévenir la radicalisation	Politiques publiques
8	La laïcité dans les collectivités territoriales	Fondamentaux du mandat
9	Déontologie et prévention de la corruption	Fondamentaux du mandat
10	Communication publique et relations avec les médias	Communication
11	Gestion des conflits et animation de réunion	Management et RH
12	Prendre la parole en public	Communication
13	Handicap et accessibilité dans les collectivités	Politiques publiques
14	Fonction publique territoriale et ressources humaines	Management et RH
15	Coopération décentralisée et action internationale	Politiques publiques
16	Histoire politique et institutionnelle de la République	Fondamentaux du mandat
17	Urbanisme, planification et autorisations d'urbanisme	Aménagement et transition
18	Transition écologique et compétences locales	Aménagement et transition
19	Exister en tant qu' élu d'opposition	Fondamentaux du mandat
20	Cybersécurité et sécurité numérique de la collectivité	Politiques publiques
21	Plan communal de sauvegarde et gestion de crise	Politiques publiques

N°	Thématique	Domaine du répertoire
22	Commande publique et marchés publics	Fondamentaux du mandat

Chaque thématique est rattachée à un domaine du répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d' élu local, annexé à l'arrêté du 13 avril 2023. Offre soumise à l'obtention de l'agrément du ministre chargé des collectivités territoriales.

Informations réglementaires

Rubrique	Contenu
Objectifs	Acquérir les connaissances et les méthodes nécessaires à l'exercice du mandat, dans la thématique choisie, et savoir les mobiliser en situation.
Prérequis	Aucun prérequis. Un questionnaire de positionnement adressé en amont permet d'ajuster le niveau et les cas traités.
Public visé	Tout élu local, municipal ou intercommunal, quel que soit son mandat et son ancienneté.
Durée	De 3 à 20 heures selon le format retenu.
Modalités	Formation en groupe de deux à quinze participants, en présentiel à Saint-Étienne ou en distanciel. Émargement par demi-journée.
Méthodes mobilisées	Cours, fiches de méthode, cas pratiques, simulations et jeux de rôles avec débriefing structuré. Supports remis à chaque participant.
Modalités d'évaluation	Questionnaire de positionnement avant la session, évaluation formative en cours de séquence, évaluation de la mise en situation, questionnaire de satisfaction et attestation de fin de formation.
Délais d'accès	Inscriptions ouvertes jusqu'à trois semaines avant la session, dans la limite des places disponibles.
Tarifs	De 120 € à 800 € hors taxes par élu selon le format, soit 40 € de l'heure.
Accessibilité	Ouvert aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie les adaptations nécessaires en amont de l'inscription.
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

5.10 Formations en intra pour les organisations

Offre en cours de préparation, non disponible à ce jour. Les informations ci-dessous sont indicatives et pourront évoluer avant son lancement.

Nous intervenons pour un groupe constitué de vos salariés, de vos agents ou de vos élus, sur un besoin identifié. Le programme est construit à partir de votre vocabulaire métier et de vos situations réelles, après un diagnostic sans engagement.

Format	Durée	Prix HT	Contenu
Sensibilisation LSF	3 heures	690 €	Comprendre la surdité, identifier les situations de blocage, acquérir les gestes d'accueil de première nécessité.
Accueil du public en LSF	10 heures	1 990 €	Le niveau Découverte adapté au vocabulaire de votre service : mairie, guichet, cabinet médical, commerce, école.
Parcours métier LSF	20 heures	3 490 €	Construction sur mesure à partir de vos situations réelles et de votre vocabulaire professionnel.
Langue vivante en intra	20 heures	2 990 €	Toute langue du catalogue : accueil de clientèle étrangère, correspondance, conduite de réunion.
Session élus en intra	10 heures	4 500 €	Une thématique du catalogue élus, pour votre conseil municipal ou votre intercommunalité.

Forfait par groupe, jusqu'à douze participants, quinze pour les sessions d'élus. Au-delà, 45 € par participant supplémentaire. Prestations réalisées dans vos locaux ou dans les nôtres.

- Financement possible par le plan de développement des compétences ou par votre opérateur de compétences ; pour les collectivités, par le budget de formation des élus ou le plan de formation des agents.
- Devis établi après diagnostic, sans engagement.
- Convention de formation professionnelle établie avant le démarrage.

5.11 Notre calendrier 2026-2027

Nos sessions sont calées sur le calendrier scolaire de la zone A, dont dépendent Saint-Étienne et la Haute-Loire, et sur les dates d'examens et de concours.

Les périodes de stage

Période	Dates	Ce que nous y proposons
Toussaint	17 octobre au 2 novembre 2026	Stages de remise à niveau, collège et lycée. Premier stage intensif Sciences Po.
Noël	19 décembre 2026 au 4 janvier 2027	Stages de remise à niveau. Point d'étape Sciences Po.
Hiver, zone A	13 février au 1er mars 2027	Stages de remise à niveau. Stage intensif Sciences Po avant les écrits.
Printemps, zone A	10 au 26 avril 2027	Dernier stage Sciences Po avant le concours commun. Stages brevet et baccalauréat.
Été	à partir du 3 juillet 2027	Stages d'été, remise à niveau et préparation de la rentrée.

Les échéances de l'année

Échéance	Période	Notre accompagnement
Rentrée	1er septembre 2026	Ouverture des inscriptions, tests de positionnement, démarrage des préparations.
Concours Sciences Po, 4e année	Écrits fin mars 2027	Préparation de septembre à mars, puis dossier et entretien jusqu'en juin.
Concours commun Sciences Po, 1re année	Fin avril 2027	Préparation de septembre au jour des épreuves.
Entretiens d'admission, 4e année	Début juin 2027	Oraux blancs et reprise du dossier en avril et mai.
Baccalauréat	Juin 2027	Préparation des épreuves écrites et du grand oral.
Diplôme national du brevet	24, 25 et 28 juin 2027	Stages de révision aux vacances de printemps et en juin.

Dates du calendrier scolaire fixées par l'arrêté du 22 octobre 2025. Les dates de concours et d'examens sont communiquées par les organisateurs et peuvent évoluer ; nous les confirmons à chaque inscription.

5.12 Modalités communes et conditions

Rubrique	Contenu
Positionnement	Un entretien ou un test de positionnement précède toute inscription définitive, quelle que soit l'offre.
Formateur référent	Chaque apprenant est suivi par un formateur unique sur toute la durée de son parcours.
Modalités	Présentiel dans nos locaux de Saint-Étienne, au domicile pour les cours particuliers, ou distanciel en visioconférence.
Effectifs	Cours individuel, ou groupe de deux à huit selon l'offre, quinze pour les formations d'élus, dix-huit pour les préparations aux concours.
Ouverture	Toute formation collective est conditionnée à un effectif minimum. En deçà, les inscrits sont réorientés vers un autre format ou la session suivante, sans frais et avec remboursement intégral des sommes versées.
Évaluation	Positionnement initial, évaluations régulières corrigées, bilan individuel en fin de parcours, attestation de fin de formation.
Tarif redoublant	Un candidat non admis à un concours préparé chez nous bénéficie d'une remise de vingt-cinq pour cent sur la même formule l'année suivante.
Corrections hors forfait	15 € la copie au collège et au lycée, 35 € au niveau supérieur et concours. Carnet de cinq copies avec dix pour cent de remise.
Païement	Règlement en plusieurs fois possible, selon les modalités précisées au contrat de formation.
Annulation	Toute séance annulée ou reportée moins de quarante-huit heures à l'avance est due, sauf motif légitime ou force majeure.
Forfaits	Les forfaits mensuels sont reconductibles et résiliables à échéance, moyennant un préavis d'un mois. Les séances d'un forfait sont utilisables pendant le mois en cours et le mois suivant.
Accessibilité	Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie avec chaque candidat concerné les adaptations nécessaires, en amont de l'inscription.
Réclamations	Toute réclamation peut être adressée par courriel à la référente réclamations (artemis.prepa@gmail.com). Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous cinq jours ouvrés et d'une réponse motivée sous quinze jours calendaires (trente jours pour un dossier complexe).
Contact	artemis.prepa@gmail.com ; 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne.

Mentions légales

Artémis, nom commercial Prépa Artémis, SASU au capital de 250 €. Siège social : 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord. Établissement de formation : 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne. SIREN 934 186 511 ; SIRET du siège 934 186 511 00010 ; RCS Le Puy-en-Velay ; TVA intracommunautaire FR43934186511.

Prestations régies par les Conditions Générales de Vente d'Artémis en vigueur et par le Bulletin d'inscription correspondant, disponibles sur demande. Droit de rétractation selon le contrat conclu : dix jours pour un contrat de formation professionnelle réglé directement (article L6353-5 du Code du travail), quatorze jours pour un contrat conclu à distance ou hors établissement (article L221-18 du Code de la consommation) ou via Mon Compte Formation. Juridiction compétente : voir l'article 44 des Conditions Générales de Vente.

Tarifs et modalités en vigueur en septembre 2026, susceptibles de révision. Les conditions de financement par le compte personnel de formation et par le droit individuel à la formation des élus locaux relèvent de la réglementation en vigueur et peuvent évoluer.

Catalogue intégré : Catalogue de formations de Prépa Artémis, version 1.1 du 17 septembre 2026. Document de référence unique de l'offre commerciale : il annule et remplace toute plaquette antérieure. Toute évolution tarifaire donne lieu à une nouvelle version numérotée.

6. Financement de votre formation

Votre formation peut être réglée directement par vous-même ou votre famille, financée par votre compte personnel de formation (CPF) lorsque l'action y est éligible, par votre employeur ou un opérateur de compétences (OPCO), par le droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE) pour les offres agréées, ou par tout autre organisme prenant en charge tout ou partie du coût.

Mode de financement	Ce qu'il faut savoir
Païement direct	Grille tarifaire communiquée avant la signature et rappelée en annexe du contrat. Pour un contrat de formation professionnelle, aucune somme n'est exigible avant la fin du délai de rétractation de dix jours ; le premier versement est ensuite plafonné à 30 % du prix.
Compte personnel de formation	Réservé aux formations certifiantes à visée professionnelle (voir 5.5). Une participation forfaitaire de 150 € reste à la charge du titulaire depuis le 2 avril 2026, sauf exonérations ; les droits mobilisables pour une certification du Répertoire spécifique sont plafonnés à 1 500 €.
DIFE (élus locaux)	Offre soumise à l'agrément ministériel (voir 5.9). Coût horaire des frais pédagogiques pris en charge dans la limite de 80 € HT ; droits de 400 € par année de mandat, dans la limite de 800 €.
Employeur, OPCO, collectivité	Convention de formation professionnelle établie avant le démarrage ; facturation à l'organisme financeur.

Les règles de financement relèvent de la réglementation en vigueur et peuvent évoluer ; elles vous sont confirmées lors de votre inscription.

7. Modalités pratiques

7.1 Formation à distance (visioconférence)

Tout ou partie de votre formation peut être dispensée en visioconférence, via l'outil Zoom. Vous devez disposer d'une connexion internet stable, d'un micro et d'une caméra fonctionnels, et d'un environnement calme. Le lien de connexion vous est communiqué par votre formateur avant chaque séance ; en cas de difficulté technique, contactez sans délai le secrétariat (artemis.prepa@gmail.com). Le partage d'écran, de documents et le tableau blanc numérique sont mobilisés selon les besoins de la séance.

7.2 Formation en présentiel : notre local de Saint-Étienne

Les séances en présentiel se déroulent dans un local dédié, situé 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne, en centre-ville, accessible aux personnes à mobilité réduite. Les horaires ne sont pas fixes : ils sont convenus avec chaque apprenant et précisés dans son contrat et sa convocation.

- Accès : le local est desservi par le réseau de transports en commun STAS ; l'itinéraire conseillé et les possibilités de stationnement vous sont indiqués avec votre convocation.
- Accessibilité : pour tout besoin particulier d'accès ou d'installation, contactez la référente handicap avant votre première séance (voir chapitre 10).
- Sur place : présentez-vous à l'heure convenue, respectez les consignes de sécurité affichées et prévenez votre formateur en cas de retard ou d'empêchement.

7.3 Cours à domicile

Lorsque cela est prévu au contrat, les cours particuliers peuvent se dérouler au domicile de l'apprenant. Un espace de travail calme est alors mis à disposition ; lorsque l'apprenant est mineur, un adulte responsable est présent au domicile pendant toute la durée de la séance.

7.4 Suivi de votre formation

- Assiduité : chaque séance fait l'objet d'un émargement (feuille signée en présentiel, connexion horodatée à distance).
- Évaluation : un positionnement initial, des évaluations régulières et un bilan de fin de parcours mesurent votre progression.
- Fin de formation : une attestation de fin de formation vous est remise, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction dont les réponses nourrissent notre amélioration continue.

7.5 En cas de difficulté ou d'interruption

Si vous rencontrez une difficulté (rythme, compréhension, contrainte personnelle) ou envisagez d'interrompre votre formation, prévenez sans attendre votre formateur ou la directrice pédagogique, Andréa Laquet (06 67 08 08 50). Un échange est organisé pour rechercher une solution adaptée : aménagement du calendrier, report de séances, changement de format ou, si nécessaire, orientation vers un autre dispositif.

8. Conditions générales de vente (texte intégral)

Le texte intégral et à jour des Conditions Générales d'Inscription et de Vente d'Artémis, mises à jour le 17/09/2026, figure ci-après. Il prévaut sur toute mention contraire du présent livret. L'acceptation des conditions générales se fait lors de la signature du bulletin d'inscription ou du contrat.

Article 1 : Identification de la société

Les présentes conditions générales d'inscription et de vente sont proposées par :

Artémis

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 250,00 € Siège social : 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord

SIREN : 934 186 511

SIRET (siège) : 934 186 511 00010

RCS : 934 186 511 R.C.S. Le Puy-en-Velay (inscrit le 14/10/2024) N° TVA intracommunautaire : FR43934186511

Adresse électronique : artemis.prepa@gmail.com

Téléphone : 07 61 09 59 82 (Mme Aurélie Pérez) / 06 67 08 08 50 (Mme Andréa Laquet)

La société n'est pas titulaire d'un numéro de déclaration d'activité (NDA) à ce jour.

Artémis exerce une activité d'enseignement, d'accompagnement pédagogique, de soutien scolaire, de préparation aux examens et aux concours, de formation et de conseil pédagogique, à destination d'élèves, d'étudiants, de familles, de particuliers, de professionnels ou d'institutions.

Article 2 : Objet des conditions générales

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations applicables à toute inscription, commande ou achat de prestations proposées par Artémis.

Elles s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- cours particuliers ;
- cours collectifs ;
- préparations annuelles, semestrielles ou ponctuelles ;
- stages intensifs ;
- accompagnement méthodologique ;
- correction de copies ;
- entretiens pédagogiques ou d'orientation ;
- formations en présentiel ou à distance ;
- supports pédagogiques physiques ou numériques ;
- accès éventuel à une plateforme pédagogique.

Toute inscription ou commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Article 3 : Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants désignent :

- Client : toute personne physique ou morale qui commande une prestation auprès d'Artémis.
- Apprenant : toute personne bénéficiant effectivement de la prestation, qu'elle soit majeure ou mineure.
- Représentant légal : parent ou titulaire de l'autorité parentale procédant à l'inscription d'un apprenant mineur.

- Prestation : tout service proposé par Artémis, notamment cours, stage, formation, accompagnement, correction ou accès à des supports.
- Cours individuel : séance organisée pour un seul apprenant.
- Cours collectif : séance organisée pour plusieurs apprenants.
- Stage : programme organisé sur une période déterminée, généralement à dates fixes.
- Forfait : ensemble d'heures ou de prestations acheté pour une durée déterminée.
- Support pédagogique : tout document, fiche, exercice, correction, vidéo, présentation, méthode ou contenu remis par Artémis.

Article 4 : Acceptation des conditions générales

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant toute inscription ou commande.

L'acceptation peut résulter notamment :

- de la signature d'un devis ;
- de la signature d'un bulletin d'inscription ;
- du paiement total ou partiel d'une prestation ;
- de la validation d'une commande en ligne ;
- de l'acceptation écrite par courrier électronique ;
- de la signature d'un contrat ou d'une convention.

Les présentes conditions générales prévalent sur tout document contradictoire, sauf accord écrit contraire d'Artémis.

Article 5 : Inscription et commande

L'inscription à une prestation Artémis peut s'effectuer par formulaire, devis, bulletin d'inscription, contrat, échange écrit ou commande en ligne.

L'inscription devient définitive après :

- validation de la prestation choisie ;
- acceptation des présentes conditions générales ;
- transmission des informations nécessaires ;
- paiement de l'acompte ou du prix prévu, selon les modalités indiquées.

Artémis se réserve le droit de refuser une inscription lorsque les conditions pédagogiques, matérielles ou administratives ne permettent pas d'assurer correctement la prestation.

Pour les apprenants mineurs, l'inscription doit être réalisée ou validée par le représentant légal.

Article 6 : Description des prestations

Les prestations proposées par Artémis sont décrites dans les documents commerciaux, devis, programmes, bulletins d'inscription ou pages de présentation correspondantes.

Ces documents précisent, selon les cas :

- la nature de la prestation ;
- la durée ;
- le niveau concerné ;
- les objectifs pédagogiques ;
- les modalités d'organisation ;
- le format, en présentiel ou à distance ;

- le tarif ;
- les dates ou périodes prévues ;
- les éventuels prérequis ;
- les modalités d'évaluation ou de suivi.

Artémis se réserve le droit d'adapter les contenus pédagogiques aux besoins, au niveau et à la progression de l'apprenant, sans modifier substantiellement l'objet de la prestation souscrite.

Article 7 : Prix

Les prix applicables sont ceux indiqués dans le devis, le bulletin d'inscription, le contrat, la convention ou l'offre commerciale validée par le client.

Les prix sont exprimés en euros. Le régime de TVA applicable à chaque prestation est précisé dans les documents commerciaux correspondants.

Les frais éventuels non compris dans le prix de la prestation sont indiqués au client avant validation de la commande.

Artémis se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, le prix applicable au client demeure celui accepté au jour de l'inscription ou de la commande.

Article 8 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités prévues lors de l'inscription ou de la commande. Le règlement peut notamment être effectué par :

- virement bancaire ;
- carte bancaire ;
- prélèvement ;
- chèque, si accepté ;
- espèces, dans les limites légales ;
- tout autre moyen accepté par Artémis.

Le paiement peut être exigé comptant ou faire l'objet d'un échéancier accepté par Artémis. En cas de paiement échelonné, le client s'engage à respecter les dates de paiement prévues.

Article 9 : Retard ou défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, Artémis pourra suspendre l'accès aux prestations jusqu'à régularisation de la situation. Les sommes déjà échues demeurent dues.

Pour les clients professionnels, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément aux règles légales applicables, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement lorsque celle-ci est due.

En cas d'impayé persistant, Artémis pourra résilier l'inscription ou le contrat, sans préjudice du recouvrement des sommes dues.

Article 10 : Droit de rétractation

Lorsque le client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance ou hors établissement, il dispose d'un délai légal de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Le délai court à compter de la conclusion du contrat pour les prestations de services.

Lorsque la prestation relève d'un contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique, le délai de rétractation est de dix (10) jours à compter de la signature de ce contrat, dans les conditions prévues par l'article L6353-5 du Code du travail et par le contrat lui-même.

Pour exercer ce droit, le client notifie sa décision à Artémis par écrit à artemis.prepa@gmail.com ou par courrier au siège social, avant l'expiration du délai. Un formulaire type de rétractation est disponible sur demande.

Article 11 : Exécution anticipée de la prestation

Lorsque le client souhaite que la prestation commence avant la fin du délai légal de rétractation, il doit en faire la demande expresse.

Dans ce cas, si le client exerce ensuite son droit de rétractation, il devra régler à Artémis le montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la notification de sa décision.

À défaut de demande expresse d'exécution anticipée, Artémis pourra reporter le début de la prestation à l'expiration du délai légal de rétractation.

Article 12 : Contenus numériques

Lorsque la prestation comprend un accès immédiat à des contenus numériques (supports PDF, vidéos, replays, fichiers téléchargeables ou espace pédagogique en ligne), des conditions particulières pourront s'appliquer.

Lorsque le client demande un accès immédiat à un contenu numérique non fourni sur support matériel, il peut être amené à reconnaître expressément que cet accès entraîne la perte de son droit de rétractation pour le contenu concerné. Cette renonciation doit être formulée de manière claire et distincte.

Article 13 : Annulation par le client

Toute demande d'annulation doit être adressée à Artémis par écrit à artemis.prepa@gmail.com.

Pour les cours individuels, toute annulation ou demande de report doit être communiquée au moins 48 heures avant l'horaire prévu. À défaut, la séance pourra être considérée comme due, sauf motif légitime ou cas de force majeure dûment justifié.

Pour les cours collectifs et stages organisés à dates fixes, l'absence de l'apprenant ne donne pas lieu à remboursement, sauf disposition particulière ou accord écrit d'Artémis.

Article 14 : Report de cours

Les demandes de report sont examinées par Artémis en fonction des disponibilités des intervenants et des contraintes pédagogiques. Le report n'est pas automatique.

Lorsque le report est accepté, une nouvelle date est proposée au client. Artémis peut limiter le nombre de reports à deux (2) par période contractuelle.

Article 15 : Absence ou retard de l'apprenant

L'apprenant s'engage à respecter les horaires fixés. En cas de retard, la séance reste due dans son intégralité et ne pourra pas nécessairement être prolongée.

En cas d'absence non signalée dans les délais prévus, la séance pourra être facturée ou décomptée du forfait.

Pour les apprenants mineurs, Artémis pourra informer le représentant légal de toute absence ou retard répété.

Article 16 : Annulation ou modification par Artémis

Artémis pourra annuler, reporter ou adapter une prestation en cas d'indisponibilité d'un intervenant, d'effectif insuffisant, de contrainte pédagogique ou technique, de problème de salle ou de plateforme, de force majeure, ou de toute circonstance empêchant le bon déroulement de la prestation.

Dans ce cas, Artémis proposera selon les circonstances : un report, un remplacement d'intervenant, une prestation équivalente, un avoir ou un remboursement proportionnel des prestations non réalisées.

Article 17 : Modification de l'organisation pédagogique

Artémis se réserve la possibilité d'adapter l'organisation des prestations (horaires, calendrier, intervenant, lieu, passage présentiel/distanciel, supports, modalités pédagogiques) sans modifier substantiellement l'objet de la prestation souscrite.

En cas de modification substantielle, le client en sera informé et pourra accepter la modification, demander un report ou solliciter un remboursement proportionnel des prestations non réalisées.

Article 18 : Durée de validité des forfaits

Les forfaits sont valables pendant la durée indiquée lors de l'inscription. Les forfaits mensuels de cours particuliers (packs) sont reconductibles d'un mois sur l'autre et résiliables à chaque échéance moyennant un préavis d'un mois ; les séances d'un pack mensuel sont utilisables pendant le mois en cours et le mois suivant. À défaut d'indication particulière, les autres forfaits sont valables six (6) mois à compter de leur achat.

Les heures non utilisées à l'expiration ne donnent pas lieu à remboursement, sauf accord écrit d'Artémis, motif légitime ou cas de force majeure dûment justifié.

Cours hors forfait : le règlement intervient avant chaque séance.

Forfaits : un acompte de trente pour cent (30 %) au plus du prix du forfait est demandé. Lorsque la prestation relève d'un contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique, aucune somme n'est exigible avant l'expiration du délai de rétractation (article L6353-6 du Code du travail).

Reconduction : lors de la reconduction d'un forfait, aucun nouvel acompte n'est exigé ; la prestation fait l'objet d'une facture.

Article 19 : Obligations d'Artémis

Artémis s'engage à fournir les prestations commandées avec sérieux, diligence et professionnalisme, notamment à : mettre en œuvre des moyens pédagogiques adaptés, proposer des intervenants compétents, organiser les séances prévues, assurer un suivi pédagogique raisonnable, informer le client en cas de difficulté d'organisation, et respecter les obligations légales applicables.

Artémis est tenue à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Artémis s'engage à étudier, dans la mesure de ses moyens et de la nature de ses prestations, toute demande d'aménagement liée à une situation de handicap ou à un besoin d'accessibilité spécifique. Caroline Lorca Granger, référente handicap d'Artémis, est l'interlocutrice dédiée pour toute question ou besoin d'aménagement de ce type ; elle peut être contactée à tout moment via artemis.prepa@gmail.com. Les modalités d'accueil, d'analyse du besoin et d'aménagement pédagogique sont détaillées dans la Politique d'accueil des personnes en situation de handicap d'Artémis.

Article 20 : Absence de garantie de réussite

Artémis ne garantit pas la réussite à un examen, un concours, une admission ou une certification. La progression de l'apprenant dépend de son niveau initial, de son assiduité, de son travail personnel et des exigences propres à chaque établissement ou concours.

Artémis s'engage à accompagner l'apprenant dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, sans garantir un résultat déterminé.

Article 21 : Obligations du client

Le client s'engage à transmettre des informations exactes, régler les sommes dues dans les délais prévus, respecter les horaires convenus, informer Artémis de toute difficulté utile au bon déroulement de la prestation, respecter les présentes conditions générales, et ne pas faire un usage abusif ou frauduleux des prestations.

Lorsque le client n'est pas l'apprenant, il s'engage à informer l'apprenant des obligations qui lui sont applicables.

Article 22 : Obligations de l'apprenant

L'apprenant s'engage à être ponctuel et assidu, fournir un travail personnel sérieux, respecter les consignes pédagogiques et adopter un comportement respectueux, ne pas perturber le déroulement des séances, ne pas diffuser les supports sans autorisation, et ne pas enregistrer les cours sans accord écrit préalable d'Artémis.

Article 23 : Apprenants mineurs

Lorsque l'apprenant est mineur, l'inscription doit être réalisée ou validée par son représentant légal, qui demeure responsable du paiement des prestations et du respect des présentes conditions générales.

Artémis pourra communiquer avec le représentant légal concernant l'organisation, les absences, le suivi pédagogique et le comportement de l'apprenant. Les échanges entre l'apprenant mineur et les intervenants doivent demeurer strictement pédagogiques.

Article 24 : Discipline et comportement

Tout apprenant doit adopter un comportement respectueux envers les intervenants, les autres apprenants et le personnel d'Artémis. Sont notamment interdits : les propos injurieux, discriminatoires ou les menaces, les comportements violents ou le harcèlement, les perturbations répétées, la fraude, la diffusion non autorisée de supports, l'enregistrement non autorisé.

En cas de manquement grave ou répété, Artémis pourra suspendre ou mettre fin à la prestation après information du client ou du représentant légal.

Article 25 : Suspension ou exclusion

Artémis pourra suspendre ou exclure un apprenant en cas de faute grave, comportement inadapté, non-respect répété des règles, atteinte à la sécurité ou à la dignité d'autrui, diffusion illicite de supports, enregistrement non autorisé ou impayé persistant.

Le client ou le représentant légal sera informé préalablement lorsque cela est possible. En cas d'exclusion pour faute grave, les prestations déjà réalisées demeurent dues.

Article 26 : Formation à distance

Pour les prestations à distance, le client doit disposer du matériel nécessaire (ordinateur ou tablette, connexion internet suffisante, microphone, caméra si requis, logiciels ou accès nécessaires).

Artémis ne peut être tenue responsable des difficultés liées au matériel ou à la connexion du client. En cas de difficulté technique imputable à Artémis, une solution de report ou d'adaptation sera proposée.

Article 27 : Caméra et visioconférence

L'usage de la caméra peut être recommandé pour assurer la qualité pédagogique des échanges. Artémis veille à respecter la vie privée des apprenants, notamment lorsqu'ils sont mineurs. L'apprenant doit utiliser un environnement compatible avec le bon déroulement de la séance.

Article 28 : Enregistrement des séances

Sauf autorisation écrite préalable d'Artémis, il est interdit au client ou à l'apprenant d'enregistrer, capter, reproduire, diffuser ou publier tout ou partie d'une séance.

Les replays éventuellement mis à disposition sont réservés à un usage strictement personnel et pédagogique et ne peuvent être téléchargés, copiés ou diffusés sans autorisation écrite préalable.

Article 29 : Supports pédagogiques

Artémis peut remettre ou mettre à disposition des supports pédagogiques dans le cadre des prestations (fiches, plans, cours, exercices, corrigés, diaporamas, vidéos, ressources numériques, etc.).

La remise de supports pédagogiques ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle au client ou à l'apprenant.

Article 30 : Propriété intellectuelle

Les supports, méthodes, contenus, documents, vidéos, corrections, exercices et ressources fournis par Artémis sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et réservés à l'usage strictement personnel et pédagogique de l'apprenant inscrit.

Sont interdits sans autorisation écrite préalable : la reproduction, diffusion, transmission, revente ou publication ; la mise en ligne ou l'adaptation ; l'exploitation commerciale ou le partage à des tiers ; l'utilisation pour alimenter ou entraîner un outil numérique ou une intelligence artificielle.

Toute violation pourra entraîner la suspension de l'accès aux prestations, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

Article 31 : Données personnelles

Artémis collecte et traite des données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation des prestations, au suivi pédagogique, à la facturation et à la communication avec les clients.

Le client et l'apprenant disposent des droits prévus par le RGPD (Règlement UE 2016/679) et la loi Informatique et Libertés. Les modalités détaillées sont précisées dans la politique de confidentialité d'Artémis, disponible sur demande à artemis.prepa@gmail.com.

Article 32 : Données particulières ou sensibles

Les informations particulières nécessaires à l'adaptation pédagogique (handicap, trouble d'apprentissage, aménagement scolaire, difficulté spécifique) ne sont collectées qu'avec l'accord de la personne concernée ou de son représentant légal, et traitées de manière confidentielle.

Article 33 : Droit à l'image

Artémis ne peut utiliser l'image, la voix, le nom, le témoignage identifiable ou les résultats nominativement attribués d'un apprenant sans autorisation spécifique faisant l'objet d'un document distinct. Aucune clause des présentes conditions générales ne vaut autorisation d'exploitation de l'image.

Article 34 : Avis, témoignages et résultats

Toute publication d'un témoignage nominatif ou identifiable suppose l'accord préalable de la personne concernée ou de son représentant légal lorsqu'elle est mineure. Artémis s'interdit toute présentation trompeuse ou toute garantie générale de réussite.

Article 35 : Responsabilité

Artémis est responsable de la bonne exécution des obligations qui lui incombent. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de défaut d'assiduité ou de travail insuffisant de l'apprenant, d'informations inexactes transmises par le client, de difficultés techniques imputables au client, ou de décision prise par un établissement, un jury ou une autorité extérieure.

Artémis ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation des prestations.

Article 36 : Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure (catastrophe naturelle, incendie, maladie grave d'un intervenant, panne généralisée, décision administrative, épidémie, grève extérieure, ou tout événement imprévisible empêchant l'exécution normale de la prestation).

En cas de force majeure, Artémis proposera lorsque cela est possible un report, une adaptation ou une solution équivalente.

Article 37 : Réclamations

Toute réclamation est adressée à Artémis par écrit à artemis.prepa@gmail.com, en précisant l'identité du client, la prestation concernée, la date et l'objet de la réclamation. Artémis en accuse réception sous cinq (5) jours ouvrés et y apporte une réponse motivée sous quinze (15) jours calendaires, délai pouvant être porté à trente (30) jours pour un dossier complexe, conformément à sa procédure de traitement des réclamations.

Article 38 : Médiation de la consommation

Le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour la résolution amiable d'un litige, après avoir tenté de résoudre préalablement le litige directement auprès d'Artémis par une réclamation écrite.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur demande et mises à jour sur les documents commerciaux d'Artémis dès adhésion effective à un dispositif de médiation agréé.

Article 39 : Formation professionnelle

Lorsque la prestation relève de la formation professionnelle, des documents contractuels spécifiques peuvent être établis (contrat de formation, convention, programme, règlement intérieur, feuilles d'émargement, attestation de fin de formation), qui complètent les présentes conditions générales et prévalent sur elles en cas de contradiction.

Artémis n'est pas, à ce jour, titulaire d'un numéro de déclaration d'activité (NDA). Les prestations relevant de la formation professionnelle feront l'objet d'une information spécifique au client.

Article 40 : Documents contractuels

Les documents contractuels applicables comprennent les présentes conditions générales, le devis, le bulletin d'inscription, le contrat ou la convention, le programme de formation, le règlement intérieur, la politique de confidentialité et les autorisations spécifiques éventuellement signées.

En cas de contradiction, les stipulations particulières acceptées par écrit prévalent sur les stipulations générales.

Article 41 : Modification des conditions générales

Artémis se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. La version applicable est celle en vigueur au jour de l'inscription ou de la commande. Toute modification ultérieure ne s'applique pas aux prestations déjà commandées, sauf accord exprès du client ou disposition légale contraire.

Article 42 : Nullité partielle

Si une clause des présentes conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeureraient pleinement applicables. Les parties s'efforceraient de remplacer la clause concernée par une stipulation valable se rapprochant autant que possible de l'intention initiale.

Article 43 : Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Article 44 : Litiges et juridiction compétente

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. Pour les clients consommateurs, les règles légales de compétence juridictionnelle s'appliquent.

Pour les clients professionnels, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay, sauf disposition impérative contraire.

Article 45 : Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter du 1er mai 2025 et s'appliquent à toute inscription ou commande réalisée à compter de cette date.

9. Règlement intérieur des stagiaires (texte intégral)

Établi en application des articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail. Il s'applique à toute personne suivant une formation dispensée par Artémis (« l'Organisme »), quelle qu'en soit la modalité (présentielle ou à distance), ci-après désignée « le Stagiaire ».

Artémis n'emploie aucun salarié à la date d'établissement du présent règlement; en l'absence de comité social et économique, celui-ci n'a pas eu à être consulté, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail. Le présent règlement sera soumis à cette consultation si un tel comité venait à être mis en place.

Version : 1.1 ; date d'entrée en vigueur : 17/09/2026

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement fixe les principales mesures applicables à tout Stagiaire pendant la durée d'une formation dispensée par Artémis : règles d'hygiène et de sécurité, règles générales de discipline, garanties disciplinaires attachées à toute sanction, et rappel des dispositions relatives au harcèlement et aux agissements sexistes. Il est porté à la connaissance de tout Stagiaire avant son inscription définitive, conformément à l'Article 4 du contrat de formation.

ARTICLE 2 : Horaires de la formation

Les horaires de formation ne sont pas fixés de manière uniforme ni affichés de façon permanente : ils sont convenus au cas par cas avec chaque Stagiaire et précisés dans son contrat de formation et sa Fiche Programme. Le Stagiaire est tenu de respecter les horaires ainsi convenus, ainsi que les modalités de report ou d'annulation prévues à l'Article 8 du contrat de formation.

ARTICLE 3 : Discipline générale

Le Stagiaire est tenu : de respecter les horaires convenus et de signaler sans délai toute impossibilité d'y déférer; de fournir un travail personnel sérieux et de suivre assidûment la formation; d'adopter un comportement respectueux envers les intervenants et les autres stagiaires; de ne pas perturber le déroulement des séances; de ne pas enregistrer, diffuser ou publier tout ou partie d'une séance sans autorisation écrite préalable de l'Organisme (Article 2.6 du contrat de formation); de respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité

4.1 Séances en présentiel

Les séances en présentiel peuvent se dérouler dans un local situé 34 rue de la Résistance, 42000 Saint-Étienne, accessible aux personnes à mobilité réduite. Le Stagiaire est tenu de respecter les consignes de sécurité et d'évacuation affichées sur place. Il est interdit de fumer ou devapoter dans les locaux, conformément au Code de la santé publique. L'introduction, la consommation ou la détention d'alcool ou de produits stupéfiants dans les locaux sont interdites. En cas d'accident, quelle qu'en soit la gravité, le Stagiaire ou toute personne témoin en informe immédiatement le formateur présent et, si nécessaire, les services de secours (15, 18 ou 112).

4.2 Séances à distance

Pour les séances dispensées à distance, le Stagiaire est responsable de son propre environnement de travail, du matériel qu'il utilise et de la sécurité de sa connexion, conformément à l'Article 2.5 du contrat de formation. L'Organisme ne peut être tenu responsable d'un incident survenant dans un lieu qu'il ne contrôle pas.

ARTICLE 5 : Utilisation du matériel et des locaux

Le Stagiaire est tenu d'utiliser avec soin le matériel et les supports pédagogiques mis à sa disposition et de signaler toute anomalie ou dégradation constatée. Toute dégradation résultant d'un usage anormal ou fautif pourra donner lieu à réparation dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 6 : Nature et échelle des sanctions

Conformément à l'article R6352-3 du Code du travail, aucune sanction pécuniaire ou amende ne peut être infligée au Stagiaire. Constitue une sanction, au sens du présent règlement, toute mesure, autre qu'une observation orale, prise par l'Organisme à la suite d'un agissement du Stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence du Stagiaire en formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit (article R6352-4 du Code du travail). Selon la gravité des faits, les sanctions suivantes peuvent être prononcées, de manière graduée : rappel à l'ordre écrit; avertissement écrit; exclusion temporaire de la formation; exclusion définitive de la formation.

ARTICLE 7 : Garanties disciplinaires

Aucune sanction ayant une incidence, immédiate ou non, sur la présence du Stagiaire en formation ne peut être prononcée sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui (article R6352-5 du Code du travail).

Lorsque l'Organisme envisage de prononcer une exclusion, temporaire ou définitive, il convoque le Stagiaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la mesure envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du Stagiaire pour la suite de la formation. La convocation rappelle que le Stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme (article R6352-6 du Code du travail).

Au cours de l'entretien, le Stagiaire a accès à son dossier et peut se faire assister. L'Organisme indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du Stagiaire (article R6352-6 du Code du travail).

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, à défaut d'entretien, après la date à laquelle le Stagiaire a été convoqué. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au Stagiaire sous forme de lettre recommandée ou remise contre décharge (article R6352-7 du Code du travail).

Lorsque le Stagiaire est un salarié bénéficiant, au titre de sa formation, d'une rémunération versée par son employeur ou par un organisme financeur, l'Organisme informe ce dernier, ainsi que l'employeur, de la sanction prise (article R6352-8 du Code du travail).

ARTICLE 8 : Harcèlement et agissements sexistes

Aucun Stagiaire ne doit subir des faits de harcèlement moral, au sens des articles L1152-1 et suivants du Code du travail, ni des faits de harcèlement sexuel, au sens des articles L1153-1 et suivants du Code du travail, ni des agissements sexistes, au sens de l'article L1142-2-1 du Code du travail. Tout Stagiaire s'estimant victime ou témoin de tels faits en informe sans délai la référente réclamations, Aurélie Pérez (Article 11 du contrat de formation), qui traite le signalement dans les conditions prévues par la procédure de traitement des réclamations d'Artémis, en garantissant la confidentialité de la personne concernée.

ARTICLE 9 : Représentation des stagiaires

Les prestations d'Artémis étant, à la date du présent règlement, dispensées de façon individuelle ou en groupes restreints, les dispositions des articles R6352-9 à R6352-12 du Code du travail relatives à l'élection de délégués de stagiaires ne trouvent pas à s'appliquer. Elles seraient mises en œuvre de plein droit si Artémis venait à organiser des actions de formation en sessions d'une durée totale supérieure à cinq cents heures (article R6352-9 du Code du travail).

ARTICLE 10 : Publicité du règlement

Le présent règlement est communiqué à chaque Stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais, conformément à l'Article 4 du contrat de formation. Il est tenu à sa disposition pendant toute la durée de la formation et affiché dans le local mentionné à l'Article 4.1, lorsque des séances y sont organisées.

ARTICLE 11 : Entrée en vigueur et révision

Le présent règlement entre en vigueur à la date indiquée en première page. Il est révisé en tant que de besoin, notamment en cas d'évolution de la réglementation applicable ou de l'organisation d'Artémis (ouverture d'un nouveau local, recrutement de salariés, mise en place d'un comité social et économique). Chaque révision est datée et versionnée.

10. Accessibilité et situation de handicap

Prépa Artémis s'engage pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e), directement ou pour la personne que vous accompagnez, par un besoin spécifique ou un aménagement, contactez notre référente handicap, Madame Caroline Lorca Granger (artemis.prepa@gmail.com), qui étudiera avec vous les adaptations possibles en amont de l'inscription. Les informations communiquées restent confidentielles et ne sont transmises à votre formateur qu'avec votre accord, dans la limite de ce qui est utile à l'aménagement.

Les modalités d'accueil, d'analyse du besoin et d'aménagement sont détaillées dans notre Politique d'accueil des personnes en situation de handicap, disponible sur demande.

11. Réclamations

Si vous rencontrez une difficulté ou souhaitez formuler une réclamation, écrivez à la référente réclamations, Madame Aurélie Pérez (artemis.prepa@gmail.com). Toute réclamation, écrite ou orale, est enregistrée ; elle fait l'objet d'un accusé de réception sous cinq jours ouvrés et d'une réponse motivée sous quinze jours calendaires, délai pouvant être porté à trente jours pour un dossier complexe, avec information préalable.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues à l'article 38 des conditions générales de vente.

12. Protection des données personnelles et droit à l'image

Vos données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, pédagogique et comptable de votre formation, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à l'article « Données personnelles » de votre contrat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité en écrivant à artemis.prepa@gmail.com, et introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Toute utilisation de votre image (photo, vidéo) ou de votre témoignage fait l'objet d'une autorisation préalable et distincte de votre part, ou de celle de votre représentant légal si vous êtes mineur.

13. Contacts utiles

Interlocuteur	Rôle	Contact
Aurélie Pérez	Secrétariat, administration, référente réclamations	artemis.prepa@gmail.com ; 07 61 09 59 82
Andréa Laquet	Directrice pédagogique, référente pédagogique	artemis.prepa@gmail.com ; 06 67 08 08 50
Caroline Lorca Granger	Référente handicap	artemis.prepa@gmail.com
Camille Chapuis	Président	artemis.prepa@gmail.com